

## la banque refuse une procuration

## Par **SAMIR80**, le **06/11/2009** à **16:47**

## bonjour

j'au une affaire de succession de mon pere decédé il' ya 03 mois avec une banque et j'ai reçu un courrier de cette derniere en me disant qu'elle refuse une procuration notariale faite par un notaire en algerie et traduite par un traducteur certifié .en effet la banque me demande un procuration faire par un notaire français hors mes frere et ma mere sont en algerie et je trouve totalement contradictoire .

que dois-je faire?

## Par JURISNOTAIRE, le 06/11/2009 à 17:44

Bonjour, Samir 80.

Votre procuration notariée, accompagnée d'une traduction en Français effectuée par un traducteur juré, doit également être revêtue d'une mention d' "Apostille", et validée par cette formalité à faire effectuer auprès du Consulat de France.

Votre bien dévoué.